



COLLÈGE DES PRÉSIDENTS DES COMITÉS DU PERSONNEL

Agences de l'Union européenne - Banque centrale européenne - Banque européenne d'investissement - Centres communs de recherche - Comité des régions de l'Union européenne - Comité économique et social européen - Commission européenne - Conseil de l'Union européenne - Contrôleur européen de la protection des données - Cour de justice de l'Union européenne - Cour des comptes européenne - Organisation européenne pour la sécurité de la navigation aérienne - Médiateur européen - Parlement européen - Service européen pour l'action extérieure

DÉCLARATION

DU COLLÈGE DES PRÉSIDENTS DES COMITÉS DU PERSONNEL DU 27 SEPTEMBRE 2012

SUR LA RÉFORME DU STATUT ET LES PERSPECTIVES FINANCIÈRES

Le Collège des Présidents des Comités du Personnel, en sa réunion du 27 septembre 2012, a discuté de l'état d'avancement des travaux sur la réforme du statut et des réductions budgétaires en lien avec les perspectives financières pluriannuelles.

Le Collège :

1. s'inquiète vivement des revendications de plusieurs Etats membres au sein du Conseil qui menacent la stabilité des institutions et organes de l'Union européenne et font peser un risque sérieux et immédiat de dégradation des conditions de travail, des rémunérations des fonctionnaires et agents de la Fonction publique européenne et de leurs pensions ;
2. dénonce la contradiction évidente entre les intentions politiques affichées par les leaders politiques européens promouvant l'approfondissement de l'Union européenne, et les objectifs poursuivis par ces revendications ;
3. demande au Conseil, au Parlement et à la Commission, d'associer les représentants du personnel de toutes les institutions et organes de l'Union européenne aux négociations, dans cette phase critique de la procédure législative ;
4. insiste pour que soient garanties la pérennité, l'attractivité et l'efficacité d'une Fonction publique européenne moderne et ambitieuse ;
5. demande à toutes nos administrations d'informer le personnel de l'état des négociations, et des mesures et contre-propositions à l'étude ou envisagées, de façon transparente ;
6. apporte son soutien aux actions engagées par les organisations syndicales et professionnelles pour défendre les intérêts du personnel.

Jimmy STRYHN MEYER
Porte-parole du Collège des Présidents des Comités du Personnel
Président du Comité du personnel de la Cour de justice